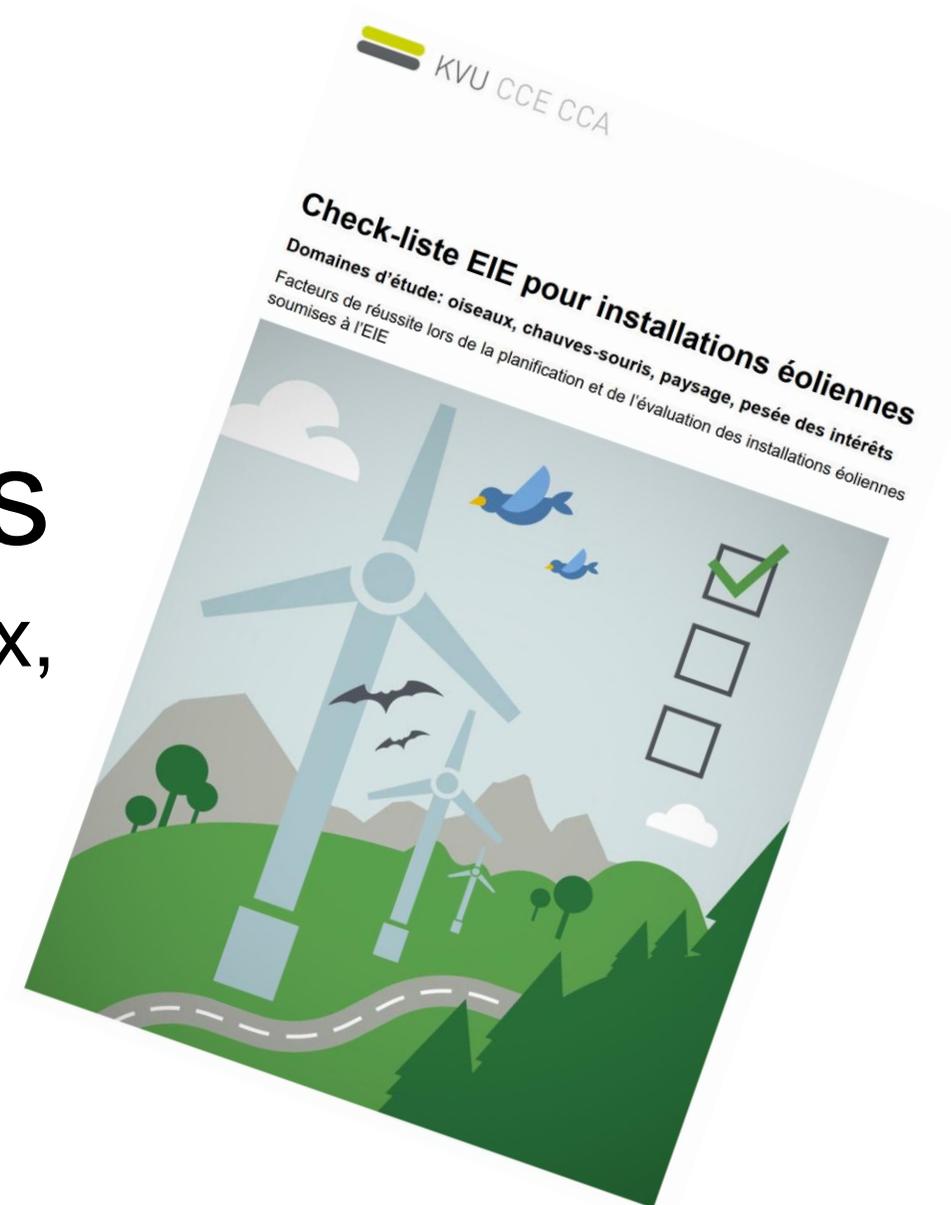


Check-liste EIE pour installations éoliennes

Journée d'information aux bureaux,
Lausanne 15.09.2023

Cécile Bourigault

Office de l'environnement et de l'énergie du canton de Berne,
Section coordination environnementale et développement durable



But de la check-liste (1/2)

Destinataires

- Porteurs de projets (y.c. bureaux EIE)
- Autorité cantonales / communales compétentes pour autoriser de telles installations

Valeur

- N'est pas contraignante (pas une directive, mais reconnue par l'OFEV, l'OFEN et l'ARE)
- Ne prétend pas être exhaustive
- Contribue à un traitement des dossiers approprié et comparable à l'échelle nationale par les autorités

La check-liste ne prend pas encore en compte le nouveau droit discuté au Parlement au moment de son achèvement.

But de la check-liste (2/2)

But / contenu

- Fournit des réponses (indications) aux questions les plus importantes sur les thèmes des **oiseaux**, des **chauves-souris**, du **paysage** et de la **pesée des intérêts**
- Se base sur des études de cas et l'expérience des auteurs et du groupe de suivi
- Se focalise sur l'EIE dans le cadre du plan d'affectation et/ou de l'autorisation de construire mais l'étape du plan directeur est également traitée
- Complète la Conception éolienne de la Confédération

[Lien pour télécharger la Check-liste](#)



Structure

- Partie « introductive »
- **Check-liste à proprement parler: Que faut-il examiner et comment procéder** dans les domaines oiseaux, chauves-souris et paysage?
- Exigences à respecter lors de la pesée des intérêts
- Annexes:
 - Fiches d'information Grenchenberg et San Gottardo
 - Arrêts jurisprudentiels du Tribunal fédéral Schwyberg et Sainte Croix
 - Droits de participation aux procédures des organisations ayant qualité pour recourir
 - Présentation des bases pour l'évaluation de l'impact sur les chauves-souris

Exemple Check-liste Oiseaux (1/2)

5.2 Prescriptions tirées de la Conception énergie éolienne

5.3 Points à contrôler au niveau du plan directeur

- Quelles espèces d'oiseaux doivent être considérées comme sensibles aux éoliennes?
- Quel doit être le degré d'approfondissement des études au niveau du plan directeur?

5.4 Points à contrôler au niveau du plan d'affectation (spécial)

- Quelles investigations sont à effectuer dans le cadre de l'enquête préliminaire?
- Comment minimiser le risque de devoir procéder à des études importantes a posteriori en ce qui concerne les oiseaux?
- Quelles études sont à effectuer dans le cadre du RIE?
- Quel référentiel prendre pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux?
- Est-il possible dans le RIE de s'écarter d'un référentiel d'évaluation courant? Existe-t-il un critère d'évaluation alternatif?
- Quelle pourrait être une marche à suivre possible si l'on renonce à l'application d'un référentiel d'évaluation quantitatif?
- Quelles sont les mesures de protection envisageables dans le domaine de la protection des oiseaux?
- Quelles sont les mesures de remplacement envisageables dans le domaine de la protection des oiseaux?



Exemple Check-liste Oiseaux (2/2)

5.5 Points à contrôler au niveau de l'autorisation de construire

- Quelles investigations sont à effectuer au niveau de l'autorisation de construire?

5.6 Points à contrôler au niveau exploitation / monitoring

- Quelles sont les mesures à prendre au niveau exploitation / monitoring?

5.7 Situation actuelle en matière de jurisprudence relative à la thématique des oiseaux

5.7.1 Grand Tétrás

5.7.2 Tétrás lyre

5.7.3 Oiseaux migrateurs, radars pour oiseaux

5.7.4 Recherche de victimes de collisions



L'essentiel en bref (1/3)

Les risques liés aux projets peuvent être réduits en suivant les points suivants (*non exhaustif*):

- Au niveau du **plan directeur** saisir les conflits importants et effectuer une première pesée des intérêts (à grande échelle).
Les études sur les oiseaux et chauves-souris se fondent sur les informations existantes.
- **Regrouper** si possible le plan d'affectation et la procédure d'autorisation de construire.
- Rechercher suffisamment tôt le **dialogue** avec les services spécialisés et d'autres acteurs (par ex. organisations environnementales, riverains...).



L'essentiel en bref (2/3)

- Dans le cadre de l'**enquête préliminaire EIE**, élaborer un cahier des charges adapté à la pratique du canton concerné et observer la pratique des tribunaux
- Réaliser les **pesées des intérêts** (p. ex. concernant le nombre et les sites exacts des turbines) de manière transparente, compréhensible et exhaustive
- Concernant les **mesures**, respecter la cascade suivante:
 - mesures de protection (*éviter / réduire les atteintes*)
 - mesures de reconstitution (*reconstituer les atteintes temporaires*)
 - mesures de remplacement (*compenser les atteintes qui ne peuvent pas être évitées*)Doivent être garanties de manière appropriée au niveau du plan d'affectation



L'essentiel en bref (3/3)

- Tenir compte de l'**évolution technique rapide**: laisser une marge de manœuvre concernant le type d'installation, appliquer des méthodes de recensement des oiseaux et des chauves-souris répondant à l'état de la technique...
- Si des conflits importants avec les oiseaux et/ou les chauves-souris subsistent: élaborer un **plan d'arrêt** en vue de maintenir la mortalité dans un cadre toléré et surveiller son efficacité par un monitoring ou un groupe de suivi (*les coûts du monitoring doivent être proportionnés*).



Merci pour votre attention !

